

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2002 à 21 H

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mr Bach Pierre et Mmes Lasbouygues Josette et Bord Ariette, excusés, siège et délibère :

Mr le Maire donne le compte rendu de la visite sur la commune concernant l'élaboration de la carte communale par Mr Fresquet Gérard.

Une réunion sera prévue avec le Conseil Municipal.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins de randonnées ont été ouverts par l'entreprise Ausset et que les travaux de dégagement du virage sur la voie communale de Barreau à St Jean le Froid ont été faits.

Deux camions de concassés ont été livrés par les agents de la Communauté de Communes pour la réfection du chemin rural d'Auriol.

Mr le Maire signale que Mme N'GBALA Sylvie a eu le certificat d'urbanisme et que le chemin pour accéder au terrain va être réalisé.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite pour un parking au cimetière.

Mr le Maire donne le montant des honoraires DDE pour la réhabilitation Mairie-Pallulos pour un montant de 3 196.78 euros.

Mr le Maire donne lecture de la facture de maintenance du photocopieur qui s'élève à 352.94 euros.
Concernant la panne d'éclairage au clocher de l'église, la facture de réparation se chiffre à 142.24 euros.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'EDF a versé une participation de 114.75 euros pour la redevance d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal doit voter une décision modificative pour alimenter le compte 678 (autres charges exceptionnelles) du budget Pallulos pour 1 euro (arrondi de TVA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de débiter le compte 752 (location immobilière) et créditer le compte 678.

Suite au changement d'informatique, le Conseil Municipal décide de vendre l'ancienne unité centrale pour un coût de 30 euros.

En accord avec les communes de Ste Croix et de Bagat en Quercy, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de Mlle Millerand Brigitte à compter du 01 octobre 2002.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré veut donner deux congélateurs à la commune pour la Salle des Fêtes. Le Conseil Municipal accepte ce don.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que les anciennes tables de la Salle des Fêtes sont abîmées.

RENION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2002 à 20 H 45

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mmes Guerrier Ingrid, Lasbouygues Josette et Bord Ariette excusées, siège et délibère :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut voter une décision modificative sur le budget communal pour alimenter le budget annexe Pallulos pour le règlement de la TVA à 5.5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre 1548 euros sur le compte 022 (dépenses imprévues) pour alimenter le compte 65757 (autres établissements public locaux).

Afin de régler la TVA à 5.5% sur le budget Pallulos d'un montant de 2001 euros, il y a lieu de prendre une décision modificative. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'alimenter les comptes suivants : 6353 (impôts indirects) d'un montant de 2001 euros, 7474 (subventions communes) de 1548 euros et le 778 (autres produits exceptionnels) reliquat de TVA de 453 euros.

Pour effectuer le titre de recettes sur le compte 1068 Budget Pallulos, il faut voter une décision modificative d'un montant de 1.03 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre cette somme sur le compte 6611 (intérêts des emprunts) pour le mettre sur le compte 1068.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la facture de Mr Ausset Emilien pour la réfection des chemins s'élève à 841 euros HT

Le Conseil Municipal décide la visite des chemins pour le dimanche 20 octobre 2002 à 09 h 30.

Mr le Maire signale qu'il a reçu la facture de l'entreprise Trézières concernant les travaux de dégagement du virage de la voie communale de Barreau à St Jean le Froid et qu'il a contesté le montant de celle-ci. La facture a été modifiée et s'élève à 1 834 euros HT.

Suite à la demande formulée par Mr le Président de la Communauté de Communes du Canton de Montcuq, le Conseil Municipal établit la liste des chemins non revêtus desservant les résidences principales, les résidences secondaires et les résidences en construction.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme faite par Mme Guérin Catherine.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de certificat d'urbanisme sur les parcelles A793 et A795 appartenant à Mr Roy Michel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la construction.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion pour l'élaboration de la carte communale au niveau du canton ainsi que de la réunion de la Communauté de Communes du Canton de Montcuq. Deux agents ont changé d'affectation et l'entreprise BATIREG assurera le point à temps pour l'année 2003.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a demandé un récupère verre au SYDED pour la Coudougne.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion RTE qui a eu lieu à Cahors le 04 octobre 2002.

Suite à la demande faite par Mr le Conseiller Général, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose une nouvelle fois fermement à la réalisation d'une ligne THT aérienne.

Le Conseil Municipal décide la gratuité de la salle des fêtes aux pompiers de Montcuq.

Il décide également la commémoration du 11 novembre, ce jour à 11 h 30.

Pour la dissimulation des réseaux, une visite sera effectuée le 14 novembre 2002.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Paraire André a été nommé comme délégué du Tribunal pour la révision des listes électorales en remplacement de Mr Touzet Claude.

Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire d'envoyer un courrier aux administrés appartenant à la CEE pour inscription sur liste électorale complémentaire.

Mr le Maire propose de mettre en place un service informatique nominatif pour la gestion des informations cadastrales telles que les propriétés bâties, non bâties et propriétaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer un service de traitement informatisé des informations nominatives cadastrales telles que les propriétés bâties, non bâties et propriétaires.

Les destinataires de ces informations seront les services de l'Etat, les services communaux et les administrés en faisant la

demande.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes est démissionnaire.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2002 à 20 H 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mmes Caballero Carmen, Guerrier Ingrid et Mrs Bach Pierre, Lacroix Georges excusés, siège et délibère :

Suite au départ du locataire, Mr Manzon Arnaud et après visite de l'appartement sur la Salle des Fêtes, le Conseil Municipal décide de rénover celui-ci en effectuant des travaux de peinture.

Concernant le schéma d'urbanisation, il explique que Mme la Préfète du Lot a attiré son attention sur le fait que la Communauté de Communes du Canton de Montcuq ne disposait pas de la compétence nécessaire pour mener à bien une telle action.

Il évoque alors que le Conseil Communautaire réuni le 29 mai 2002 à Valprionde au cours duquel les délégués présents ont accepté de doter la Communauté de Communes du Canton de Montcuq de la compétence suivante « schéma d'urbanisation communautaire » Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'il appartient désormais aux communes de déléguer la compétence qu'il vient d'énoncer à la Communauté de Communes du Canton de Montcuq. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déléguer la compétence « schéma d'urbanisation communautaire » à la Communauté de Communes du Canton de Montcuq.

Mr le Maire donne le compte rendu de la visite des chemins. Il a été décidé le débroussaillage et le passage du bull dans le chemin de Laroque à Poussilloux ainsi que l'ouverture du chemin rural de St Daunes à Grisou.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion d'information du Conseil Général, les subventions départementales versées aux communes seront réduites suite à la mise en place de l'aide personnalisée d'autonomie.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que le montant de la taxe de séjour a été de 3 584 euros pour l'année 2002. (Taxe d'habitation 1711 euros et Taxe foncière 1 801 euros).

Les délégués du Syndicat AEP et d'Assainissement du Quercy Blanc donne le compte rendu de la réunion.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2002 à 20 H 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mme Bord Ariette excusée, siège et délibère :

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur la récupération de la caution des deux mois de location versée en début de bail par Mr Manzon Arnaud qui libère le local le 30 novembre 2002. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son avis favorable et autorise Mr le Receveur à rembourser la somme de 329.78 euros (359.78 caution - 30 euros correspondant aux frais de remplacement de mécanisme chasse d'eau et robinet flotteur) sous réserve qu'il soit à jour dans le règlement des loyers.

Mr le Maire signale que les travaux de peinture ont été fait par l'employée communale.

Suite à la requête formulée par Mr Camsusou Roger concernant le chemin rural de Laroque à Lagarde et la voie communale de St Pantaléon à Laroque et la visite sur le terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate que le chemin actuel a été tracé par la commune fin juin 1961. A l'époque, les propriétaires des terrains avaient donné leurs accords. Donc quand Mr Camsusou Roger a acquis ses terrains, le chemin était déjà fait depuis plusieurs années.

Pour la parcelle B289 à Laroque, le cahier de délibération a été signé par Mr Camsusou Roger, lors de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 1992 pour le classement en voie communale, suite à enquête publique du 17 novembre au 01 décembre 1992.

Pour les parcelles B278, B279 et B281, après plus de 41 années d'utilisation comme chemin, une servitude est donc créée. Mr Camsusou Roger se trouve donc dans l'obligation de laisser le passage à toutes personnes et tous engins agricoles.

Suite à la visite des chemins, le Conseil Municipal, décide d'élargir le chemin rural de Laroque à la Métairie Haute sur 40 mètres au niveau de la Métairie Haute.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Soullignac Francine envisage de déposer une demande de certificat d'urbanisme sur la parcelle D225 pour la construction d'une maison à l'emplacement de l'ancienne ferme Bessières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet à l'unanimité, un avis favorable à la construction d'une maison à l'emplacement de l'ancienne ferme Bessières avec parement pierres.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que la commune a eu un prix pour le fleurissement du village.

Le Conseil Municipal décide l'élagage des arbres du village et de refaire le traitement des platanes.

Mr le Maire donne le compte rendu de la visite des responsables pour l'enfouissement des réseaux Télécom et EDF.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mlle Millerand Brigitte a fait la demande d'un stage informatique de 100 heures environ.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide de ramener l'indemnité de fonction du Maire et des adjoints à 80% du barème pour l'année 2003.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que l'indemnité des adjoints a augmenté de 38% à compter du 01 décembre 2002.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du Syndicat d'Electrification.

Les délégués au Syndicat d'Assainissement des cours d'eau donnent le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2002.